



VILLE D'UZERCHE

Courriel : mairie@uzerche.fr

Téléphone : 05.55.73.17.00

Fax : 05.55.98.44.55

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2^e séance du 13 avril 2022

Afférents au C.M. : 23

En exercice : 23

Présents et absents ayant donné pouvoir : 23

Votants : 23

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 13 avril à 20h, le conseil municipal d'UZERCHE, dûment convoqué le vendredi 08 avril 2022, s'est assemblé salle n°2 de l'ancien lycée de garçons, sous la présidence de monsieur Jean-Paul GRADOR, maire.

Présents : M. Jean-Paul GRADOR, maire, Mme Catherine CHAMBRAS, M. François FILLATRE, M. Jean-François BUISSON, M. Jérémy RIGAUD, adjoints au maire, M. Yves CHEFDEVILLE, M. François BORDILLON, Mme Nathalie RAUFLET, Mme Emmanuelle MARTIN, M. Stéphane BOURDALOU, Mme Marie NICAUD, Mme Enora MAHE, M. Patrick PIGEON, Mme Rosine CHAUFFOUR ROBINET, Mme Evelyne DEBARBIEUX, M. Anthony ROUGERIE, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Frédérique REAL (pouvoir à Mme Marie NICAUD), Mme Catherine MOURNETAS (pouvoir à M. François FILLATRE), M. Guy LONGEQUEUE (pouvoir à M. Jérémy RIGAUD), Mme Simone BESSE (pouvoir à Mme Emmanuelle MARTIN, Mme Armelle COTTRANT (pouvoir à M. Jean-François BUISSON), M. Benjamin LAPORTE (pouvoir à Mme Catherine CHAMBRAS),

M. Guillaume JOIE (pouvoir à Mme Rosine CHAUFFOUR ROBINET)

Secrétaire de séance : M. Jérémy RIGAUD

N° de la délibération : 2022-02-03.7b

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DES POMPES FUNEBRES - EXERCICE 2021

Madame Catherine CHAMBRAS, première adjointe au maire, présente aux membres de l'assemblée les résultats de clôture de l'exercice 2021 du budget du service des pompes funèbres, qui présente un excédent de fonctionnement global de 28 168,40 €.

La section d'investissement n'est pas mouvementée et présente un solde de zéro.

Aussi, il n'y a pas lieu de procéder à une affectation de résultat, et l'excédent de fonctionnement sera reporté en totalité au compte 002.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR APPROUVE le compte administratif du budget annexe du service des pompes funèbres de l'exercice 2021,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Madame Catherine CHAMBRAS ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, à la majorité absolue des suffrages exprimés (5 abstentions : M. Patrick PIGEON, Mme Rosine CHAUFFOUR ROBINET, M. Guillaume JOIE, Mme Evelyne DEBARBIEUX, M. Anthony ROUGERIE),

1/ DECIDE de reporter l'excédent de fonctionnement au compte R-002 du budget primitif 2022 : 28 168,40 €.

Fait à Uzerche, le 13 avril 2022

Le maire, Jean-Paul GRADOR

